

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 20 11 2023

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 24 novembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Damien QUATREFAGES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2023.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 3**

RETOUR DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE

Afin de communiquer à l'ensemble des administrés de la Commune, le Maire informe que la salle du Conseil municipal est réinstallée dans les locaux de la Mairie.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 4
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE
DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Le Conseil Municipal adopte et fixe les durées d'amortissement suivantes pour le budget annexe de la microcentrale et précise que l'amortissement débute à la date de mise en service du bien (avec application du prorata temporis).

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 ans
Logiciels	2 ans
Ouvrage de génie civil	30 ans
Bâtiments durables	30 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de terrains (plantations d'arbres, d'arbustes persistants)	15 ans
Agencements et aménagements du matériel et outillage	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, travaux légers de rénovation ou de transformation de bâtiments, installations électriques	15 ans
Installations à caractère spécifique	20 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Immobilisations d'un montant inférieur à 500 €	1 an

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 5
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de la microcentrale pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 : dot amort immos incorp & corp		2 000.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		2 000.00 €		
R 777 : subv transférées au résultat				500.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				500.00 €
R 701 : Vente produits finis et interméd				1 500.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				1 500.00 €
Total		2 000.00 €		2 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 13913 : Départements		500.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		500.00 €		
D 2153 : Install à caractère spécifique		1 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 500.00 €		
R 28031 : Frais d'études				2 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				2 000.00 €
Total		2 000.00 €		2 000.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au maire chargé des finances.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 6
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe du village vacances pour l'exercice 2023 :

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6063 : fournitures d'entretien		100.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		100.00 €		
R 777 : subv. transférées au résultat				100.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				100.00 €
Total		100.00 €		100.00 €
INVESTISSEMENT				
D 13913 : Départements		100.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		100.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				100.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				100.00 €
Total		100.00 €		100.00 €
Total Général		200.00 €		200.00 €

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au maire chargé des finances.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 7
BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de la station-service pour l'exercice 2023 :

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60221 : Combustibles		50 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		50 000.00 €		
R 701 : Vente produits finis et intermed				50 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab. prest serv. mar				50 000.00 €
Total		50 000.00 €		50 000.00 €
Total Général		50 000.00 €		50 000.00 €

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au maire chargé des finances.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 8
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6541 : Créances admises en non-valeur		500.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		500.00 €		
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)	500.00 €			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	500.00 €			
Total	500.00 €	500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative présentée par Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au maire chargé des finances.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 9
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur les créances proposées par Madame la Trésorière qui fait état de pièces irrécouvrables des titres de recettes de l'année 2017 à 2022 sur le budget annexe de l'eau pour un montant de 607.42 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 10
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES**

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses, il y a lieu d'élire à bulletin secret un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Comité syndical.

Monsieur Didier VIDAL a obtenu 14 voix pour le poste de délégué titulaire.

Monsieur Claude VIDAL a obtenu 1 voix pour le poste de délégué titulaire.

Monsieur Daniel VIALLA a obtenu 14 voix pour le poste de délégué suppléant.

Délibération approuvée à 14 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 11
SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU
RÉALISATION DE SONDAGES DE RECONNAISSANCE**

Le Conseil Municipal confirme la validation de la proposition de l'entreprise Sud Forages pour la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1 pour un montant total ITT de 24 950 €, de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et de s'engager à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 12
FILIERE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE
SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Suite à une réorganisation du service administratif, le Conseil Municipal décide de supprimer les emplois suivants et de modifier en conséquence le tableau des emplois :

- Emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8/35ème
- Emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 27/35ème

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 13
FILIERE TECHNIQUE
CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT**

Compte tenu de la nécessité de créer un emploi afin de permettre le retour d'un agent du service technique placé en disponibilité pour convenances personnelles, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet et d'adopter les modifications du tableau des emplois.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 14
ADRESSAGE
DÉNOMINATION D'UNE VOIE**

Le Conseil Municipal décide de créer une voie supplémentaire qui porterait comme nom « ALLÉE DU PARC » ainsi que les numéros d'adresse correspondants.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 15
RÉSIDENCE LE PÉRIGOU
LOYERS IMPAYÉS / ÉTAT DES DETTES**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à la récupération de l'appartement sis Résidence le Périgoul mais également recouvrer les sommes dues.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 16
DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX**

Le Conseil Municipal désigne comme référent déontologue Madame Sylvie DESCROZAILLES, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité. Il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures, il sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 10
DÉLIBÉRATION N° 17
AMÉNAGEMENT D'UN ÉQUIPEMENT MULTISPORTS
PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Dans le cadre de l'aménagement d'un équipement multisports, sous réserve d'obtention de l'ensemble des subventions destinées au financement du projet (et notamment celle attribuée par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50 %), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le projet mais également le devis estimatif pour l'installation d'une plateforme en enrobé nécessaire à la mise en place du projet.

Le plan de financement provisoire se présente comme suit :

	Montant éligible	Montant subvention
ETAT ANS (50%)	97 807 €	48 904 €
Département (20 %)	97 807 €	19 561 €
Région (10 %)	97 807 €	9 781 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		78 246 €
Commune autofinancement (20 %)		19 561 €
TVA (20%)		19 561 €

Reste à charge de la commune

39 122 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Courriers de remerciements recus :
 - SCHWITTY Mandy, stagiaire pour la subvention accordée durant la période des stages effectués en mairie
 - Association « A la page » pour le versement d'une subvention
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Nant pour l'octroi d'une subvention
 - La Résidence la Dourbie pour le versement d'une subvention
 - Les Festivals des Hospitaliers de Nant, pour l'aide et la mise en place des barrières pour assurer le bon déroulement de la course pédestre
- Le Maire remercie THIEBAUT Delphine, pour son intégration professionnelle dans le cadre de sa formation « itinéraire de secrétaire de mairie » du CNFPT
- Accueil en décembre d'un jeune stagiaire au sein de l'équipe du service technique
- ARS Classement des eaux de baignade de la Roque, saison 2023 « excellente »
- Rappel de l'AG de l'Amicale bouliste St-Jeantaise le 25/11 2023 en salle d'animation
- Inauguration de la Halte jeux du 14/11/2023, en partenariat avec la COMCOM, vif succès rencontré ce qui permet de poursuivre le projet sur le site de la Prade
- Lecture du courrier des conjoints DELORME concernant divers éléments suite à leurs séjours sur le Camping de la Claparède, réponse à faire
- Fermeture temporaire des aires de jeux en raison de leurs états vétustes et obsolètes pour certains (cft Cabinet APAVE, rapport)
- Idée de Micro fleurissement du centre bourg, à voir sur l'exemple de la commune de Ceyras (Hérault)
- Poursuite de l'opération composteur en partenariat avec la COMCOM.
- Mise en route de la microcentrale le 25/10/2023. Suite à un contrôle de l'OFB constat de mise en défaut de la passe à poissons et convocation du maire pour une audition dans le cadre d'une enquête judiciaire.
- Dates prévisionnelles à retenir des prochains conseils municipaux : 15/12/2023 et 12/01/2024
- Dates fixées : Noël des Enfants 17/12 2023 à 14h30 à la salle d'animation
Noël des Aînés 23 12/2023 à 14h30 à la salle d'animation

La séance est levée à 22h05

Le secrétaire de séance


Le maire
